



A l'attention de: Monsieur le Secrétaire Communal

Le thème traité peut intéresser:

- le Bourgmestre et les Echevins ayant dans leurs compétences: la santé, les jeunes, la famille, ...

VACCINATION CONTRE LA POLIOMYELITE : DE NOUVELLES MESURES

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la législation en matière de vaccination contre la poliomyélite a été modifiée. Deux nouveaux textes sont désormais d'application.

Le premier concerne le type de vaccin. Le choix du Conseil Supérieur d'Hygiène s'est porté sur un vaccin à base de virus tués. Ceci afin de s'aligner sur la stratégie de vaccination en vigueur dans la plupart des pays européens. Mais aussi, parce que ce vaccin, de par sa forme injectable, peut être combiné à d'autres, vivement conseillés aux nourrissons.

Le second texte modifie l'âge de l'administration de la première dose. Dorénavant, la première injection se fera dès l'âge de deux mois (et non plus trois) afin d'assurer à l'enfant une protection encore plus précoce.

Dans notre pays, l'obligation de vacciner tous les enfants contre la poliomyélite date de 1966. Elle est directement liée à l'importante épidémie de 1965 qui fut responsable d'un nombre élevé de cas de paralysies irréversibles. Le vaccin a permis d'éliminer la maladie de notre pays. En 1999, on estimait que près de 96% des enfants vivant en Belgique avaient reçu les trois doses imposées à l'âge de 18 mois. Le maintien d'une couverture vaccinale élevée demeure toutefois primordial. Il y a eu deux épidémies majeures en Europe dans les années 90 et des cas d'importation du virus sont toujours possibles.

Pourquoi reste-t-il essentiel de vacciner contre la polio ?

La poliomyélite est une maladie infectieuse virale. Son nom vient de deux mots grecs : *polios* pour gris et *muelos* pour moelle. Il s'agit, en effet, d'une atteinte de la substance grise de la moelle épinière dans sa partie antérieure, les cornes antérieures, parties qui intéressent exclusivement la motricité.

Parmi les cellules atteintes, certaines ne le seront qu'au stade inflammatoire, ce qui explique la réversibilité parfois spectaculaire de certains états, mais beaucoup vont se trouver condamnées. Et le capital des cellules nerveuses n'est jamais renouvelable. D'où des paralysies dont la gravité comme la diffusion peut être extrêmement variable.

Existant probablement depuis des temps très anciens, longtemps sporadique (cas isolés) et touchant surtout de jeunes enfants, la poliomyélite avait manifesté, depuis un peu plus d'un siècle, un génie épidémique inquiétant, n'épargnant aucun âge et apparaissant dans les années 1940-1950 comme un fléau des plus redoutables. C'est dans la décennie 50 qu'est apparue la vaccination contre les trois types de virus reconnus, d'abord par un vaccin inactivé (1954) puis par un vaccin vivant atténué (1957).

Que signifie le changement de législation pour votre commune ?

Pratiquement, ces modifications législatives n'entraînent aucune implication majeure pour les parents. La loi maintient l'obligation légale de vacciner tous les enfants contre la polio avant 18 mois. Les parents doivent toujours remettre à l'administration communale de leur domicile une attestation établie par un médecin, comportant les dates de vaccination de leur enfant.

En ce qui vous concerne, l'obligation faite au bourgmestre d'instruire les parents des obligations qui leur sont imposées demeure. Selon l'Arrêté, le Bourgmestre dresse et tient à jour la liste des enfants soumis à la vaccination obligatoire. Il rappelle aux personnes chargées de l'exercice du droit de garde ou de la tutelle des devoirs qui leur incombent. A cette fin, l'Arrêté prévoit que l'administration communale remette, lors de la déclaration de naissance, un avis indiquant la date limite de vaccination de l'enfant ainsi qu'un exemplaire en blanc du certificat prévu.

Il contrôle l'exécution de cette obligation et signale à l'inspecteur d'hygiène les omissions qu'il constate.

En pratique, rien ne change donc quant aux usages en cours dans votre commune. Il pourrait toutefois s'avérer judicieux de remettre aux parents un petit argumentaire explicatif ce qu'il en est de cette maladie et le pourquoi du caractère obligatoire de la vaccination. Δ



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé »

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>

Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

VERS DES POLITIQUES COMMUNALES DE SANTE : SUITE

Le 17 juin 2000 se tenaient à Namur les premières rencontres "Vers des politiques communales de santé", initiées par la Ministre de la Santé en Communauté française, Madame Nicole Maréchal. L'objectif : amener les mandataires communaux à prendre conscience du rôle clé qu'ils jouent dans la promotion de la santé. Et surtout, les inciter à agir à l'amélioration de la qualité de vie de leurs citoyens en "initiant ou en favorisant des interventions sur des facteurs déterminants de la santé, tels que l'environnement, l'éducation, l'aide sociale, l'emploi ou la culture..."

Pour cela, créer un réseau d'élus communaux est un moyen intéressant. A condition que certains critères soient réunis : l'ensemble des acteurs doivent s'approprier la démarche, et celle-ci être centrée sur un objet commun. Le réseau doit comprendre au moins les principaux acteurs concernés par le problème. Il doit rester faiblement hiérarchisé (chaque membre restant autonome), et l'information être accessible à tous les membres du réseau. Le défi en a tenté plus d'un. Vous étiez 472 exactement à souhaiter être tenu informé de la suite des activités et/ou à devenir membres du réseau. Une cinquantaine d'entre-vous se portaient même candidats à une participation plus active. Aujourd'hui, les élections communales ont eu lieu. Les instances sont (presque toutes) en place. Le « réseau des mandataires » est devenu une réalité et le premier « comité de pilotage » s'est tenu le 1^{er} février dernier à l'Arsenal à Namur. Une vingtaine de personnes y étaient présen-

tes. Elles ont été invitées à exprimer leurs attentes par rapport au réseau.

Par exemple :

- Echanger des idées, partager expériences et réalisations – et les leçons que l'on peut tirer de celles-ci.
- Identifier les ressources accessibles, tant en termes d'outils que de ressources institutionnelles, notamment les Centres locaux de promotion de la santé.

- La santé au niveau local présente de multiples facettes. Par quel bout commencer ? Comment poser les bonnes questions ?

- Comment sensibiliser le pouvoir communal l'impact sur la santé de problèmes bien concrets tels que l'hygiène et la sécurité publique, la qualité des locaux scolaires ? Comment impliquer le pouvoir communal dans un projet santé ?...

La question financière a aussi été soulevée. Sur ce plan, le représentant de la Ministre a précisé que le budget de la Promotion de la Santé ne prévoyait pas de financer les projets communaux – si ce n'est dans le cadre du décret de juillet 1997 (cinq projets de santé communautaire sont en ce moment financés dans ce cadre). Le groupe de pilotage pourra bénéficier des compétences des Services communautaires de promotion de la santé et de l'appui méthodologique de l'asbl Santé Communauté Participation. Enfin, le « Journal du réseau », distribué trois fois par an, permettra à tous d'être tenus informés de l'évolution du réseau. Des expériences et des initiatives prises au niveau communal y seront également décrites. Δ

COMITE DE PILOTAGE : PROCHAINE REUNION

Mardi 13 mars à 20h à l'Arsenal à Namur.

À l'ordre du jour :

- préciser les besoins prioritaires auxquels le réseau vise à répondre ;
 - fixer le contenu de la séance plénière de juin ;
 - jouer le rôle de comité de rédaction du « Journal du Réseau ».
- Deux autres réunions sont déjà fixées : les mardis 17 avril et 22 mai 2001. Δ

7 AVRIL 2001

JOURNEE MONDIALE DE LA SANTE

La Journée mondiale de la Santé est un événement célébré chaque année par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Un nouveau thème est à chaque fois sélectionné pour mettre l'accent sur un problème de santé publique préoccupant au niveau international. Cette année, la Journée mondiale de la santé sera l'occasion d'une campagne d'information et de sensibilisation aux **problèmes de santé mentale**. Afin de maintenir un message mondial cohérent pour la Journée, l'OMS souhaiterait que tous les organisateurs centrent leurs activités sur l'axe ci-après : davantage de soins, de qualité et d'accès aux soins : que faut-il dans votre Région ? Si vous souhaitez préparer localement la Journée mondiale de la Santé, l'OMS met à votre disposition, sur internet, un document intitulé : « Comment planifier une activité pour la Journée mondiale de la Santé ? Adresse : <http://www.who.int/world-health-day/index.fr.html> Δ



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé »

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

GERER LE TABAGISME SUR LES LIEUX DE VIE

Nul n'ignore plus aujourd'hui les méfaits du tabac sur la santé. Pourtant, le nombre de fumeurs – particulièrement chez les jeunes – ne cesse d'augmenter ! Les actions visant à réduire le tabagisme montreraient-elles leurs limites ?

C'est à cette question et à bien d'autres que tenteront de répondre les orateurs invités le samedi 19 mai prochain à Namur, à l'initiative de Madame Nicole Maréchal, Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé en Communauté française.

Le colloque «Gestion du tabagisme sur les lieux de vie» organisé par le Service Communautaire de Promotion de la Santé – l'asbl Question Santé – et l'asbl Forum Santé s'adresse tant aux mandataires communaux qu'aux intervenants du champ de la promotion de la santé. Les mandataires communaux, parce qu'ils sont confrontés au problème de la mise en place de stratégies de gestion du tabagisme dans le respect de la réglementation en vigueur, et notamment, la loi sur le bien-être sur le lieu de travail. Les objectifs poursuivis par les organisateurs sont multiples. Il s'agira de :

- susciter de nouveaux débats, synergies et projets en offrant un espace de parole et d'échanges entre mandataires communaux, intervenants en promotion de la santé et/ou décideurs politiques ;
- de proposer des pistes de tra-

vail pour permettre aux mandataires communaux et/ou décideurs politiques de prendre des décisions et d'intervenir en promotion de la santé dans leur commune ;

- de favoriser la mise en place d'une culture de promotion de la santé dans les écoles, maisons de jeunes, locaux de l'administration communale, lieux publics ou représentatifs (cinémas, restaurants, centres récréatifs et sportifs,...événements collectifs (concerts, meeting,...)).

Au programme

Trois orateurs s'exprimeront, durant la matinée, sur base de leurs compétences respectives sur le thème du tabagisme. L'allocution du Professeur Claude Javeau (Sociologue à l'ULB) «Fumer ou ne pas fumer, est-ce la question ?» approchera, de manière critique, le discours dominant actuel en matière de prévention. La question posée par le Professeur Philippe-Jean Parquet (professeur d'université du Droit et de la Santé, Chef de service d'Addictologie du C.H. R.U. de Lille) «Y-a-t-il une approche de santé spécifique des conduites tabagiques ou une approche commune aux conduites addictives ?» visera à comparer les discours et démarches mis en place vis-à-vis du tabac, de l'alcool et des drogues illicites. Le docteur Charles Rielle (Responsable du Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme et conseiller municipal de Genève) «replacera la responsabilité de l'homme politique en terme

de santé publique à la lumière des derniers scandales que sont les affaires du sang contaminé et de la vache folle » et fera un tour d'horizon de la politique menée en santé publique au cours de ces dix dernières années et des stratégies possibles pour le futur, notamment à l'échelle d'une entité communale.

L'après-midi sera consacrée à des ateliers. Et, c'est ici que vous intervenez ! Pour sélectionner les thèmes des ateliers et augmenter la pertinence du travail qui y sera réalisé, nous vous proposons de nous faire parvenir avant le lundi 7 mai 2001, un ou plusieurs textes évoquant en une dizaine de lignes une question ou une situation que vous aimeriez voir débattre en atelier.

Pratiquement

L'inscription au colloque et au lunch de midi est gratuite.

Le nombre de places étant limité, veuillez vous inscrire avant le 11 mai 2001 en contactant :

Christophe Ruaux

- par téléphone au 02.512.41.74
- par fax au 02.512.54.36
- ou par mail :

question.sante@skynet.be Δ



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé »

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Le pouvoir d'agir en santé suppose d'avoir un contrôle sur sa santé. Mais comment agir sur sa santé ? Et, quels sont les éléments nécessaires à cette prise de contrôle ? D'évidence, ils nous paraissent se situer tant dans le chef de l'individu que dans les ressources extérieures dont il peut disposer. Mais, qu'en est-il des populations précarisées ou fragilisées ? Des ressources externes plus spécifiques sont-elles à pourvoir ? Si oui, quelles sont-elles ? Leurs possibilités internes sont-elles à stimuler ? Comment ?

Dans l'optique de susciter une dynamique qui rencontre les priorités de la Communauté française en promotion de la santé (dont nous vous rappelons les principaux axes ci-après) et de rechercher ensemble les éléments indispensables à cette prise de contrôle, les asbl Question Santé et Cultures et Santé vous proposent **un programme de deux séminaires** intitulé «De l'analyse à l'action pour des environnements favorables à la santé des personnes socio-économiquement défavorisées».

Le premier de ces séminaires sera animé par Monsieur Yann Le Bossé, du Département des Fondements et des Pratiques en éducation de l'Université Laval à Québec.

L'objet de son exposé «*Développer le pouvoir d'agir des personnes et des collectivités en milieux défavorisés: une alternative crédible ?*»

Vous, mandataires communaux, personnels des CPAS, des Centres

Locaux de Promotion de la Santé et de toutes structures actives dans le domaine de la Promotion de la Santé, êtes cordialement invités à venir nourrir le débat. Mais, **attention**: le nombre de places est limité à 40 personnes. Aussi, n'hésitez pas à joindre rapidement le secrétariat de **Cultures et Santé**:
par courrier: 130 Chaussée de Mons à 1070 Bruxelles.

au téléphone: 02.558.88.15 ou encore **par courrier électronique**: culturesante.claes@skynet.be

Dernière précision: le premier de ces deux séminaires se tiendra de 9h00 à 16h30 au Ministère de la Communauté française, boulevard Léopold II, 44 (salle 3AO21) à 1080 Bruxelles.

Programme quinquennal de promotion de la santé: petit rappel des principaux axes

Le premier *Programme quinquennal de promotion de la santé (1998-2003)*, qui fixe les priorités de la Communauté française en promotion de la santé, place au rang des priorités l'importance de prendre en compte les populations précarisées ou fragilisées. Dans ce cadre, Madame Nicole Maréchal, Ministre de la Santé de la Communauté française, a fait de l'action sur l'environnement social et les conditions de précarité une priorité des priorités de sa législation.

Elle reconnaît que cette problématique n'est pas simple, qu'aucune thématique de santé n'y échappe et qu'une stratégie complexe de mise en œuvre est requise si on veut aller au-delà des pétitions de principe. Un cadre initial de travail est propo-

sé: «L'approche nécessite à la fois une action politique sur le social et l'emploi, une action éducative adaptée culturellement, un renforcement de l'accessibilité des services, une mobilisation communautaire des acteurs.» Ces orientations politiques sont traduites en cinq axes d'intervention prioritaires:

- population et milieu de vie. L'action dans les quartiers en difficultés est une des quatre priorités de cet axe de travail: lien social, situation sociale, publics fragilisés, tissu urbain, convivialité et plus généralement, rapports «villes/communes en santé»;

- stratégies de promotion de la santé: accent sur les actions communautaires;

- participation des acteurs. Il s'agit de reconnaître les usagers, pas de les inféoder. En ce qui concerne les "politiques", il s'agit d'inscrire transversalement la santé dans les préoccupations communale ;

- gestion d'une politique de promotion de la santé: sont ici visés la cohérence politique et organisationnelle des actions (articulation fédérale, communautaire et régional, articulation de la santé avec d'autres secteurs...) ainsi que les outils de décision et de pilotage;

- dynamique politique: augmenter la visibilité du secteur, soutenir la concertation locale, favoriser la prise en compte des besoins du terrain, alimenter le plan communautaire et le dynamiser. Δ



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé »

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Les ressources en promotion de la santé sont nombreuses: publications, associations, centres de documentation, sites internet,.. Il n'est pas toujours aisé de savoir vers lequel se tourner. Aussi avons-nous jugé intéressant de vous en présenter une sélection qui, nous l'espérons, vous permettra d'agir encore plus efficacement en promotion de la santé au sein de votre commune. Nous traiterons ce mois-ci des publications et des associations.

Publications

Education Santé

Mensuel de liaison du secteur de la Promotion de la Santé en Communauté française de Belgique.

☞ ANMC – Education Santé, Bât. Aeropolis, 579 Chaussée de Haecht, BP. 40 à Bruxelles

☎ 02.246.48.53 ☎ 02.246.42.49

✉ infor.sante@mc.be

BEPm

Bulletin d'Education du Patient à sa maladie

Trimestriel qui traite de l'Education à la santé du Patient.

☞ Centre d'Education du Patient asbl, 4 rue Fond de la Biche à 5530 Yvoir

☎ 082.61.46.11 ☎ 082.61.46.25

✉ cep-godinne@skynet.be

La Santé de L'Homme

Bimestriel de référence en Promotion de la Santé (France).

☞ Comité Français d'Education pour la Santé, 2 rue Auguste Comte, BP 51, F-92174 Vanves Cedex

☎ 33.141.33.33.33

☎ 33.141.33.33.90

✉ manuela.teixeira@cfes.sante.fr

Net: <http://www.cfes.sante.fr>.

BIS...

Bruxelles Informations Sociales

Trimestriel qui rend compte des projets et activités du secteur social.

☞ CBCS asbl, 53 rue du Président à 1050 Bruxelles

☎ 02.511.89.59 ☎ 02.511.89.59

✉ cbcs@euronet.be

Bruxelles Santé

Trimestriel, vitrine des associations et des projets de Promotion de la Santé à Bruxelles.

☞ Question Santé asbl, 72 rue du Viaduc à 1050 Bruxelles

☎ 02.512.41.74 ☎ 02.512.54.36

✉ question.sante@skynet.be

Net: <http://www.questionsante.org>

Les Cahiers de Prospective Jeunesse

Trimestriel de prévention des toxicomanies, plus spécialement à l'école.

☞ Prospective Jeunesse, 27 rue Mercelis à 1050 Bruxelles

☎ 02.512.17.66 ☎ 02.513.24.02

✉ prospective.jeunesse@skynet.be

<http://www.prospective-jeunesse.be>

L'Observatoire

Bimestriel du secteur socio-sanitaire.

☞ Revue d'action sociale et médico-sociale asbl, 28-30 boulevard d'Avroy à 4000 Liège

☎ 04.232.31.60 ☎ 04.232.31.79

RAS La lettre du Réseau Actions Sécurité

Fax mensuel d'information sur la prévention des accidents domestiques.

☞ Educa-Santé, 1B avenue Général-Michel à 6000 Charleroi

☎ 071.30.14.48 ☎ 071.31.82.11

✉ doc@educasante.org

Le guide social

Figures: 2000-2001

Répertoire annuel d'adresses d'institutions et d'associations

☞ CPGADIM asbl, avenue du Col-Vert 3 à 1170 Bruxelles

☎ 02.675.75.00 ☎ 02.675.35.94



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé »

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Quelques associations

Croix-Rouge de Belgique

Service Education pour la Santé

Programme «Ecoles en Santé».

☞ Place G. Brugmann, 29 à 1050
Bruxelles

☎ 02.349.55.22 ☎ 02.349.55.16

✉ andre.luffin@redcross-fr.be

Educa-Santé

Prévention des accidents domestiques.

☞ avenue Général-Michel, 1B à
6000 Charleroi

☎ 071.30.14.48 ☎ 071.31.82.11

✉ [martine.bantuelle@](mailto:martine.bantuelle@educasante.org)

educasante.org

CEDIF-Centre de Documentation et d'Information de la Fédération belge francophone pour le planning familial et l'éducation sexuelle.

☞ rue de la Tulipe, 34 à 1050
Bruxelles

☎ 02.502.68.00 ☎ 02.502.56.13

✉ cedif@fregates.be

Centre d'Education du Patient

Information et éducation du patient

☞ rue Fond de la Biche, 4 à 5530
Yvoir

☎ 082.61.46.11 ☎ 082.61.46.25

✉ cep-godinne@skynet.be

ONE-Office de la Naissance et de l'Enfance

Service Education à la Santé

Outils pédagogiques.

☞ Domaine de Chastre, route de
Gembloux, 2 à 1450 Cortil-
Noirmont

☎ 081.61.42.48 ext. 427

☎ 081.61.15.00

✉ info@one.be

Entr'Ages

Intergénérationnel, vieillissement, gérontologie sociale.

☞ Place Montesquieu, 1 bte 17 à
1348 Louvain-la-Neuve

☎ 010.47.37.95 ☎ 010.47.37.95

Cultures & Santé

Promotion de la santé des publics socio-économiquement défavorisés.

☞ Chaussée de Mons, 130 à 1070
Bruxelles

☎ 02.558.88.10 ☎ 02.520.51.04

✉ cdoc.defilippis@skynet.be

Espace Environnement

Réseau Wallon d'Eco-consommation

Environnement, consommation, informations produits (utilisation, élimination, sécurité, qualité)

☞ rue de Montigny, 29 à 6000
Charleroi

☎ 071.30.03.01 (le matin)

☎ 071.30.02.54

✉ nsorel@ecoline

Fédération Belge contre le Cancer

Informations du public et soutien à la recherche contre le cancer.

☞ Chaussée de Louvain, 479 à
1030 Bruxelles

☎ 02.736.99.99 ☎ 02.734.92.50

✉ scientif@cancer.be

FARES Fondation contre les Affections Respiratoires et pour l'Education à la Santé
Prévention du tabagisme et de la tuberculose.

☞ rue de la Concorde, 56 à 1050
Bruxelles

☎ 02.512.29.36 ☎ 02.512.32.73

✉ caroline.rasson@euronet.be

Ligue Cardiologique Belge

Prévention des maladies cardiovasculaires.

☞ rue des Champs Elysées, 43 à
1050 Bruxelles

☎ 02.649.85.37 ☎ 02.649.28.28

✉ ligue.cardio.liga@euronet.be

Nous vous présenterons des adresses de Centres de documentation et quelques adresses « internet » utiles dans notre prochain Fax Santé-Communes, qui paraîtra à la mi-août. Δ



Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

LES OUTILS EN PROMOTION DE LA SANTE: 2^{EME} PARTIE

Les ressources en promotion de la santé sont nombreuses: publications, associations, centres de documentation, sites internet,.. Il n'est pas toujours aisé de savoir vers lequel se tourner. Aussi avons-nous jugé intéressant de vous en présenter une sélection qui, nous l'espérons, vous permettra d'agir encore plus efficacement en promotion de la santé au sein de votre commune. Nous vous avons présenté dans le numéro 45/46, certaines publications et quelques associations. Nous terminerons avec les centres de documentation et quelques adresses internet.

Centres de documentation

La plupart des associations dont nous avons donné les coordonnées dans le Fax Santé Communes n°45/46 possèdent un Centre de documentation accessible au public, de même que tous les Centres Locaux de Promotion de la Santé. Mais en voici encore quelques autres.

Bibliothèque Espace 27 Septem-

bre Section Enfance-Jeunesse.
Bibliothèque de l'ONE.

☎ 44, boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles
☎ 02.413.22.10 ☎ 02.413.33.43
✉ jean-michel.andrin@cfwb.be

CDCS – Centre de Documenta-

tion et de Coordination Sociale
☎ 183, avenue Louise à 1050 Bruxelles

☎ 02.511.08.00 ☎ 02.512.25.44

✉ info.cdcs@misc.irisnet.be

D'autres CDCS existent en Wallonie.

Centre de Documentation Santé

Bruxelles - CLPS de Bruxelles
☎ 67, avenue Emile De Beco à 1050 Bruxelles

☎ 02.639.66.81 ☎ 02.639.66.86

✉ clps.doc@swing.be

Centre de documentation VIH

SIDA
☎ 44, boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles

☎ 02.413.26.27 ☎ 02.413.26.13

✉ pierre.moureaux@cfwb.be

CRIOC Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs

☎ 18, rue des Chevaliers à 1050 Bruxelles

☎ 02.547.06.10 ☎ 02.547.06.01

✉ crioc-oivo@skynet.be

Fondation «Travail et Santé»

☎ 148, rue Berckmans à 1060 Bruxelles

☎ 02.534.26.81 ☎ 02.547.06.01

✉ travail.sante@misc.irisnet.be

Habitat & Participation

☎ 1, place des Peintres, bte 4 à 1348 Louvain-la-Neuve

☎ 010.45.06.04 ☎ 010.45.65.64



habitat.participation@swing.be

Infor-Drogues

Prévention des toxicomanies.

☎ 19, rue du Marteau à 1000 Bruxelles

☎ 02.227.52.56 ☎ 02.219.27.25

✉ courrier@infor-drogues.be

PREVENT

Institut pour la Prévention, la Protection et le Bien-Etre au Travail.

☎ 88, rue Gachard bte 4 à 1050 Bruxelles

☎ 02.643.44.44 ☎ 02.643.44.40

✉ prevent@prevent.be

Prospective Jeunesse

Prévention des toxicomanies.

☎ rue Mercelis, 27 à 1050

Bruxelles

☎ 02.512.17.66 ☎ 02.513.24.02

✉ danielle.dombret@prospective-jeunesse.be

Question Santé

Communication de messages de prévention

☎ 72, rue du Viaduc à 1050

Bruxelles

☎ 02.512.41.74 ☎ 02.512.54.36

✉ question.sante@skynet.be

Réseau Idée

Information et Diffusion en Education à l'environnement

☎ 47, rue des Deux Eglises à 1000 Bruxelles

☎ 02.286.95.70 ☎ 02.286.95.79

✉ info@reseau-idee.be

RESOdoc

Promotion de la santé, santé communautaire.

☎ Centre Faculté, 50 avenue Mounier à 1200 Bruxelles

☎ 02.764.50.37 ☎ 02.764.50.74

✉ gossiaux@reso.ucl.ac.be



Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Internet...

**Ministère fédéral des
Affaires sociales, de la
Santé publique et de
l'Environnement**
<http://www.minsoc.fgov.be>

**CFWB-Communauté
française Wallonie-
Bruxelles**
<http://www.cfwb.be>

**Direction Générale de la
Santé (CFWB)**
<http://www.cfwb.be/sante>

**Commission
Communautaire française
de la Région de Bruxelles-
Capitale (CoCof)**
<http://www.cocof.be>

IBGE
Institut Bruxellois pour la
Gestion de l'Environnement
<http://www.ibgebim.be>

**Serveur Carrefour de la
Région wallonne**
<http://www.wallonie.org>

**Direction Générale des
Ressources Naturelles et de
l'Environnement du
Ministère de la Région
Wallonne**
<http://www.mrw.wallonie.be/dgrne>

AWIPH
Agence Wallonne pour
l'Intégration des Personnes
Handicapées
<http://www.awiph.be>

**Répertoire des groupes
d'entraide en Communauté
française de Belgique**
<http://www.associations-self-help.org>

PIPSA
Pédagogie Interactive en
Promotion de la Santé
<http://www.pipsa.org>

**Réseau Bruxellois des centres
de Documentation en Santé**
<http://www.rbdsante.be>

**RESOdoc – Centre de
documentation**
Unité d'Education pour la Santé
de l'UCL
<http://www.md.ucl.ac.be/entites/esp/reso>

PROMES
Unité de Promotion Santé de
l'ULB
<http://www.ulb.ac.be/esp/promes>

Question Santé
Service «Communication»
<http://www.questionsante.org>

ONE
Office de la Naissance et de
l'Enfance
<http://www.one.be>

Croix-Rouge de Belgique
<http://www.Croix-rouge.be>

**Fédération Belge contre le
Cancer**
<http://www.cancer.be>

Ligue Cardiologique Belge
<http://www.eurohealth.org.uk/be>

FARES

Fondation contre les
Affections Respiratoires et
pour l'Education à la Santé
<http://www.fares.be>

Cultures et Santé
<http://www.multimania.com/culturesante>

CRIOC
Centre de Recherche et
d'Information des
Organisations de
Consommateurs
<http://www.oivo-crioc.be>

Réseau Idée
Réseau Information et
Diffusion en Education à
l'Environnement
<http://www.reseau-idee.be>

Le Guide Social
<http://www.guidesocial.com>

**Observatoire Social
Européen**
<http://www.ose.be>

OMS
Organisation Mondiale de la
Santé
Médiacentre en français
<http://www.who.int/inf/fr/index.html>



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé »

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles


«Papa, maman, bébé et Cie» une semaine de Promotion de la Santé du nourrisson et de sa famille


Du 1^{er} au 7 octobre prochain, l'ensemble de la Communauté française va s'intéresser au bien-être du nourrisson, de sa jeune maman et de sa famille. Le projet initié par le Centre d'Education du Patient a pu être mis en place grâce à un large partenariat - vous pouvez en trouver les coordonnées sur le site créé à cette occasion <http://www.semainedunourrisson.be>.

L'idée générale est d'offrir au public concerné par une future naissance et en recherche d'information, de conseils, de soutien, l'occasion de rencontrer les personnes et associations actives dans ces domaines. De nombreuses manifestations tant locales que communautaires sont prévues. Les manifestations locales seront initiées par les administrations communales, les institutions hospitalières, les comités sub-régionaux de l'ONE, les mutuelles, les crèches, etc. Elles aborderont des thèmes aussi variés que : la préparation et l'information de la fratrie avant la naissance, la sophrologie, l'haptonomie, la préparation à l'accouchement, à l'allaitement, l'alimentation de la femme allaitante, sa contraception, la place de chacun dans cette famille qui s'agrandit,... Quant aux manifestations communautaires, elles se traduiront par la pose d'affiches de 4m², par la création d'un site internet,... Δ

Pour infos

 Centre d'Education du Patient asbl

 082.61.46.11

 082.61.46.25


 cep_godinne@skynet.be



Vaccination des 60-65 ans : nouvelle campagne

Comme chaque année à pareille époque, les 60-65 ans sont appelés à consulter leur médecin traitant pour (re)faire leur vaccin contre la grippe. A cette occasion, il semble pertinent de rappeler à ces mêmes personnes, l'importance d'autres vaccins, tels que ceux contre le pneumocoque, la diphtérie ou encore le tétanos. «**Ce serait trop bête que tout s'arrête**» est le thème de la campagne lancée, cette année encore, par l'asbl Question Santé, l'Association Pharmaceutique Belge, le Journal du Médecin, l'Ophaco, la Société Scientifique de Médecine Générale et Provac. La diffusion de spots télévisés et radiophoniques est programmée pour la 2^{ème} quinzaine de septembre. Si vous souhaitez obtenir des affiches ou des brochures d'information, appelez Mme Hoyois au 02.512.41.74. Δ

Documentation

Dans notre Fax *Santé Communes* du mois dernier, nous vous signalions les coordonnées des centres de documentation. Une autre bonne adresse : le *Centre de Ressources en Promotion de la Santé* de Charleroi. Voici ses coordonnées :

 1B, avenue Général Michel
6000 Charleroi

 071.30.14.48,  071.31.82.11

 doc@educasante.org

Site internet :

www.educasante.org



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé »

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Un colloque « Rencontres européennes sur les inégalités sociales en matière de santé » s'est tenu les 19 et 20 octobre dernier à Bruxelles. Il avait pour objectif - au-delà de la présentation d'initiatives menées pour faire face à une problématique qui n'en finit pas d'augmenter : la précarisation d'un nombre grandissant de ménages - l'échange d'expériences.

Au-delà des difficultés de chacun à mettre en place des projets permettant l'accès de tous aux mêmes droits (le problème financier semble récurrent), un principe s'affirme comme essentiel: rien ne peut se faire sans l'entière collaboration du public concerné. Et là, on rejoint les recommandations émises par les Associations Partenaires du Rapport général sur la Pauvreté (RGP), dont l'approche quant à une nouvelle forme de recherche sur les indicateurs de pauvreté en Belgique nous paraît intéressante à vous présenter dans ces colonnes.

Pour une nouvelle forme de recherche sur les indicateurs de pauvreté - Extraits

En ce qui concerne la méthode, il s'agit d'arriver à un « accord commun », non pas fictif, mais réel, sur la nature de la pauvreté et les indicateurs de pauvreté (...) Il s'agit en effet de croiser les savoirs d'expérience des personnes qui ont souffert de la grande pauvreté, les savoirs d'action des professionnels de l'accès aux droits (travailleurs sociaux, militants syndicaux, mutualistes, etc.), et les savoirs académiques des universitaires.

Pour ce qui est de la nature de la pauvreté et de la manière dont elle devrait être appréhendée, le RGP souligne 3 aspects importants. Il s'agit en premier lieu d'appréhender la souffrance des personnes en situation de grande pauvreté, provoquée par les situations de honte, d'humiliation, par le stress continu, les privations culturelles, le sentiment d'inutilité et la perte d'estime de soi liée à l'inactivité forcée, et même le risque de perte d'identité engendrant une véritable aliénation. Il

s'agit en second lieu d'appréhender les capacités, les résistances, les luttes individuelles et collectives mises en œuvre par les groupes défavorisés pour permettre leur survie, l'accès aux droits, l'accès à la parole et même la défense des plus pauvres que soi. Enfin, pour mesurer l'ampleur de la grande pauvreté, le RGP notait « *qu'à ce jour, il n'existe guère de connaissance fine et complexe pour rendre compte du nombre de personnes atteintes par la pauvreté, selon les critères de précarités cumulées et persistantes* ».

Pour obtenir la version intégrale du projet relatif aux indicateurs de pauvreté des Associations Partenaires du RGP, appelez le

Centre pour l'égalité des chances - Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, tél.: 02.233.06.11
fax: 02.233.07.04
E.mail: centre@antiracisme.be



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé » À l'attention de : Monsieur le Secrétaire Communal

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Démocratie locale : Bologne, 1^{ère} ville européenne à mettre l'outil Internet à la disposition de ses administrés

Historiquement parlant, Bologne, capitale italienne de la province d'Emilie Romagne, connaît une très ancienne tradition de démocratie locale. Les premiers « circoli » -groupes de citoyens qui se réunissent pour monter des activités à l'échelle de leur quartier - remontent à la fin du 19^{ème} siècle. Plus près de nous dans le temps, au début des années '60, la ville fait l'objet d'importants aménagements urbains. Bologne est divisée en dix-huit quartiers distincts et ses habitants sont invités à participer à l'élaboration du schéma directeur de leur ville. Et, ça marche. Les quartiers prennent de plus en plus de poids et élargissent leur champ d'action notamment dans le cadre des services à la personne et de l'état civil. En 1985, l'administration décide de réduire le nombre de quartiers à neuf, afin de concentrer davantage leur force. En 1991, les présidents et les assemblées

de chaque quartier sont, pour la première fois, élus directement par la population. Bien sûr, leur pouvoir n'est pas décisionnaire. Les quartiers n'ont pas le pouvoir de faire annuler une décision prise par la mairie centrale. Dans les faits, toutefois, la mairie privilégie la consultation et tente de prendre en considération les souhaits des habitants dont les quartiers se font le relais.

En 1995, l'administration centrale décide de miser sur un nouvel outil pour être à l'écoute des citoyens : internet. L'idée en revient à un professeur de philosophie, adjoint au maire et chargé de l'innovation et de la transparence administrative. Son but: rendre Internet accessible à tous afin de pouvoir intégrer les projets des citoyens dans la politique de l'administration centrale.

Iperbole ou la citoyenneté électronique

Iperbole (Internet per Bologna e l'Emilia Romagna), est l'un des premiers réseaux citoyens en Europe, à fournir un accès gratuit à internet pour tous les rési-

dents de Bologne, les écoles, les associations et les administrations publiques. Le réseau compte aujourd'hui 17.000 abonnés - 30% des Bolonnais sont connectés alors que la moyenne nationale est de 6%. Le réseau propose plusieurs types de services. D'abord, grâce à la signature digitale, les habitants peuvent procéder à de nombreuses démarches administratives. Un routage automatique des mails vers les bons interlocuteurs a été mis en place grâce à une analyse du texte contenu dans le courrier. Les documents importants sont mis en ligne et les mots à connotation trop bureaucratique sont expliqués. La mairie rend publics les actes préalables à toute décision importante du conseil municipal. Enfin, un forum de discussion est ouvert pour recueillir les contributions des habitants. Le maire adjoint concerné par l'acte et les techniciens sont tenus de répondre aux intervenants. Δ



Réseau de mandataires « Vers des politiques communales de santé » À l'attention de : Monsieur le Président

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Communauté Française
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : question.sante@skynet.be - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Initiatives citoyennes européennes

En 2000, lors de la présidence française de l'Union européenne, les premières bases d'un réseau d'habitants européens engagés dans la gestion de leur ville ou de leur quartier ont été mises en place. Le réseau HACER (Habitants Citoyens d'Europe en Réseau) était né.

Aujourd'hui, les groupes européens mobilisés sont au nombre de six : le PASH, plateforme des locataires sociaux d'Anvers (Belgique) ; la société coopérative Baronbackarna à Orebrö (Suède) ; l'Unione Borgate de Rome (Italie) ; le Bloomsbury EMB à Birmingham (Angleterre) et le groupe de quartier de Tenever à Brême (Allemagne).

Nous avons choisi de vous présenter l'action suédoise. Si vous souhaitez en savoir plus sur les autres, vous trouverez un résumé de leurs initiatives sur le site du réseau :
www.hacer-europe.org

Enfin, pour adhérer au réseau et faire part de vos projets : une adresse électronique :
hacer@place-publique.fr

La société coopérative de Baronbackarna à Orebrö en Suède

En 1994, la municipalité d'Orebrö décide de fermer un local associatif pour des raisons budgétaires. Dix associations se mobilisent aussitôt et fondent, en 1995, la Société coopérative des Baronbackarna (BEF) qui s'installe dans un local baptisé Skadespelet (le Spectacle).

Les animateurs de la coopérative choisissent de faire de cet espace un lieu de rencontre et d'échanges pour les habitants. Ils y ouvrent un restaurant et un café, et le lieu accueille régulièrement des événements culturels. BEF coordonne les activités des associations et développe parallèlement des projets sociaux, notamment dans les secteurs de la santé publique, de la solidarité et de la formation.

Au nombre de ses initiatives : un service de repas distribués à des toxicomanes, l'organisation d'excursions pour des familles en difficulté, d'activités pour les enfants et les personnes âgées seules ; ou encore la mise en place de stages de formation pour les chômeurs, en collaboration avec la municipalité et le bureau de l'emploi.

La coopérative a par ailleurs lancé un forum de quartier dans le cadre de l'initiative « citoyens d'Orebrö », soutenue par la municipalité : des problèmes d'intérêts locaux y sont traités par les habitants et leurs observations sont transmises aux responsables du développement local.

Grâce à ces activités diverses, BEF a renforcé la vie associative locale et contribué à développer de nouvelles formes de coopération entre le monde associatif et le secteur public. Reste un problème majeur à régler : la coopérative doit trouver les recettes suffisantes pour payer le loyer et financer l'emploi d'un directeur/coordonateur de projet, gage de son indépendance.

Les premières années, la coopérative a bénéficié d'une subvention municipale et trouvé des ressources grâce à la location de ses locaux et l'organisation de conférences. Ces recettes s'avèrent aujourd'hui insuffisantes. Aussi, BEF songe-t-il à élargir ses activités, en s'orientant vers des projets d'économie sociale et de développement économique local. Δ